

Second Examen périodique universel de la Chine au Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies



La délégation chinoise, EPU de la Chine, 22 octobre 2013

Le groupe de travail de l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies (EPU) a adopté le 25 octobre 2013 son rapport sur la République Populaire de Chine (RPC).

Le **Conseil des droits de l'Homme** a tenu sa 17^e session de l'EPU, session durant laquelle les cas de 15 états en matière de droits de l'Homme ont été examinés. Le 22 octobre 2013, la RPC a subi son second examen.

Kai Müller, directeur de la **CIT** en Allemagne, a déclaré : « *La communauté internationale doit mettre la Chine face à ses responsabilités pour ses mauvaises performances en matière de droits de l'Homme au Tibet et s'assurer que la Chine remplit ses obligations en matière de droits de l'Homme universels* ». À propos de cette session de l'EPU, **M. Müller** a ajouté : « *Le fait que onze États-membres des Nations Unies aient encouragé la Chine à améliorer le sort des Tibétains en matière de droits de l'Homme constitue un message clair et sans ambiguïtés à l'intention du*

gouvernement chinois signifiant que ses politiques contre-productives et violant les droits de l'Homme des Tibétains ne passent pas inaperçues ».

Le 22 octobre, le Canada, la République Tchèque, la France, l'Allemagne, l'Islande, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la Pologne, la Suisse, le Royaume Uni et les États-Unis ont explicitement évoqué le Tibet dans leurs [déclarations](#). Les délégués ont cité des lacunes en matière de liberté de culte, de droits des minorités et d'accès des représentants des Nations Unies au Tibet et ont demandé à la Chine

DANS CETTE ÉDITION :

1. ► Second Examen périodique universel de la Chine au Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies
2. ► Le Comité des Nations Unies des droits de l'enfant examine le cas de la Chine
3. ► Une cour pénale espagnole lance des mandats d'arrêt contre des dirigeants chinois après la mise en examen de Hu Jintao
4. ► Escalade de la militarisation à Nagchu et des Tibétains sans armes à nouveau victimes de tirs
5. ► Une délégation de parlementaires tibétains en Europe
6. ► Le Tibetan Youth Leadership Program 2013 à Bruxelles
7. ► La CIT invitée au festival du film des droits de l'Homme à Vilnius
8. ► Le point sur les prisonniers politiques
9. ► Suggestion de lecture
10. ► Événements à venir

de reprendre le dialogue avec le **Dalai-Lama**. La webdiffusion de la session est [disponible ici](#).

Sans surprise, la délégation chinoise a déclaré que des progrès considérables avaient été réalisés dans le domaine des droits de l'Homme au Tibet. Toutefois, elle n'a cité que des statistiques concernant l'augmentation du PNB et de l'espérance de vie et la réduction du taux d'analphabétisme. De plus, elle a souligné que les auto-immolations survenues au

> **Suite page 2**

Tibet Brief

Un rapport de la Campagne Internationale pour le Tibet



Novembre 2013

> Suite de la page 1



Examen périodique universel de la Chine, 22 octobre 2013

Tibet étaient suscitées par la clique du **Dalai-Lama**. Les délégués de la **RPC** ont également déclaré que les demandes persistantes d'indépendance du Tibet du Dalai-Lama représentaient la raison fondamentale du manque de progrès dans les discussions avec celui-ci. Il est intéressant de noter que la RPC a expliqué avoir été dans l'impossibilité de répondre à toutes les demandes de visites faites par des délégations étrangères du fait des conditions géographiques et climatiques difficiles régnant sur le plateau tibétain.

De plus, la Chine a dû répondre à des questions concernant des problèmes généraux de droits de l'Homme comme la ratification du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (**PIDCP**), les lois contre la discrimination, un moratoire sur les exécutions capitales et une plus grande transparence de son système de peine capitale, le harcèlement des défenseurs des droits de l'Homme et des organisations de la société civile ainsi que la transparence judiciaire et les détentions arbitraires.

Des pays peu renommés pour leur défense des droits de l'Homme comme Cuba et le Vénézuéla ont félicité la Chine pour l'amélioration supposée de la situation, mettant en exergue ses efforts dans les domaines du droit à l'autodétermination et de la protection des droits des minorités. Certains états ont même encouragé la Chine à améliorer son approche de maintien de stabilité. Le Pakistan a par exemple recommandé « le renforcement des mesures visant les criminels qui intimident ou aident ceux qui commettent des

auto-immolations » et le Sri Lanka a appelé à « poursuivre la lutte contre le terrorisme et le séparatisme ethnique ».

La **Campagne internationale pour le Tibet (CIT)** a appelé les membres de l'ONU à soulever explicitement la question préoccupante des droits de l'Homme au Tibet à la fois par des questions écrites et au cours de la session de dialogue interactif avec la **RPC**. Les recommandations de la **CIT** abordaient de nombreux problèmes comme l'accès des représentants des Nations Unies aux régions tibétaines, les brutalités policières, les restrictions à la liberté de culte et le droit à l'éducation par exemple. Avant cet examen, la **CIT** a également soumis un [rapport conjoint](#) avec la **Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH)** se concentrant sur la répression chinoise du bouddhisme tibétain ainsi qu'une [analyse](#) montrant que le rapport de la Chine au Conseil ignore le large éventail de problèmes de droits de l'Homme dans les régions tibétaines tels que documentés par l'ONU et de nombreux gouvernements. Au lieu de cela, le rapport de la Chine a recours à des platitudes fausses, prétendant qu'elle « respecte intégralement la liberté de culte dans les régions ethniques du Tibet ».



Événement annexe conjoint CIT-FIDH-HRIC au Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies, 21 octobre 2013

À la veille de l'**EPU** de la Chine, la **CIT** a tenu un événement annexe conjoint avec la **FIDH** et **Human Rights in China (HRIC)** concernant les « Défis des lois sécuritaires chinoises à la société civile » au **HCR** à Genève.

Le panel s'est attaché au rôle de la société civile dans l'avancement des droits de l'Homme en Chine, la résolution des problèmes ainsi que les défis présentés par les lois de sécurité nationale aux libertés et droits fondamentaux. M. **Kai Müller** a souligné au cours de cet événement les difficultés extrêmes qu'ont les Tibétains à développer une société civile face aux politiques chinoises. Les pouvoirs publics limitent strictement les communications téléphoniques et par Internet dans les régions tibétaines, en particulier dans les zones où des auto-immolations ont eu lieu. De plus, M. **Müller** a déclaré que « les lois de sécurité de l'État ont très souvent été utilisées pour persécuter des Tibétains politiquement actifs et nombre de jugements condamnant à l'emprisonnement des citoyens Tibétains ont été rendus pour « scission » ou séparatisme ». Depuis son premier Examen périodique universel en



Manifestation d'activistes Tibétains devant le bâtiment des Nations Unies, Place des Nations à Genève, durant l'EPU de la Chine, le 22 octobre 2013

2009, la **CIT** n'a constaté que des progrès limités sinon une détérioration de la situation des droits de l'Homme au Tibet et ce dans presque tous les domaines, de l'intensification de la présence militaire sur place et de l'accroissement du contrôle de la vie quotidienne des Tibétains jusqu'à la fragilisation de la culture, de la religion et de la langue tibétaines.

Au cours du premier Examen périodique universel de la Chine en 2009, seuls quatre états (la République Tchèque, la Nouvelle-Zélande, la Suisse et le Royaume-Uni) avaient fait des recommandations concernant le Tibet. ■

Le Comité des Nations Unies des droits de l'enfant examine le cas de la Chine

Le Comité des Nations Unies des droits de l'enfant a examiné les 26 et 27 septembre, à Genève, le cas de la Chine, y compris le Tibet, dans le cadre de l'examen du respect des obligations découlant de la [Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant \(CDE\)](#).



Human Rights in China

Examen du Comité des Nations Unies des droits de l'enfant, 26 et 27 septembre 2013

Le Comité a adopté le 4 octobre son rapport final concernant cet examen comportant des observations finales et des recommandations. Dans ce rapport, le Comité a de nouveau exprimé sa préoccupation concernant la détérioration de la situation des droits de l'Homme au Tibet, soulignant les « *violations continues des droits et la discrimination des enfants tibétains* ». Le Comité était également profondément troublé par l'escalade des auto-immolations par des enfants tibétains et a appelé la Chine à

- Engager un véritable dialogue avec les enfants et les leaders religieux et communautaires en **Région autonome du Tibet (RAT)** afin de mettre fin aux auto-immolations et protéger les droits fondamentaux à la vie, la survie et le développement de tous les enfants tibétains ;
- Prendre des mesures d'urgence afin de donner satisfaction aux griefs profondément ancrés chez les enfants

tibétains et leurs familles, notamment en réévaluant et en réformant les politiques et programmes actuels qui ont provoqué des immolations et protestations d'enfants en **RAT** ;

- S'assurer que les enfants tibétains blessés après une auto-immolation bénéficient d'un accès complet et gratuit à des soins médicaux et que leur état est vérifié et rendu public par des organismes indépendants ;
- S'abstenir d'arrêter et de placer en détention des enfants tibétains et de prendre des mesures sécuritaires pouvant exacerber la situation et s'assurer que les enfants arrêtés ou condamnés pour « *encouragement* » ou « *incitation* » à l'auto-immolation peuvent faire valoir pleinement leur droit à l'assistance juridique et à un procès équitable.

Ce rapport condamne également les restrictions aux droits des enfants

tibétains à l'étude et à la pratique de leur religion, comme les mesures imposées dans les monastères et couvents tibétains, ainsi que la fréquente pratique de la torture et des mauvais traitements à l'égard des enfants tibétains pour avoir exercé leurs droits fondamentaux de culte, de réunion et d'expression. Dans ce contexte et reflétant les débats tenus durant la session formelle, le Comité a exprimé sa préoccupation concernant la situation du 11^e Panchen Lama, **Gedhun Choekyi Nyima**, déclarant que la Chine « *n'a autorisé aucun expert indépendant à lui rendre visite et à confirmer l'endroit où il se trouve, le respect de ses droits et son bien-être* ». De plus, le Comité a dédié une grande partie de son rapport final à la question de la politique d'éducation bilingue et à la discrimination des enfants tibétains au sein du système éducatif chinois.

> Suite page 4

Tibet Brief

Un rapport de la Campagne Internationale pour le Tibet



Novembre 2013

> Suite de la page 3

Durant l'examen des rapports soumis par les États parties, le Comité accepte les commentaires des **ONG** concernant l'application de la **CDE** et des Protocoles facultatifs par les états considérés. La **Campagne internationale pour le Tibet** (CIT) ainsi que 17 autres **ONG** ont présenté un rapport concernant les nombreuses violations des droits des enfants tibétains. La **CIT** a témoigné devant le comité en février 2013 durant une session préliminaire de l'examen de la Chine.

Durant la session formelle des 26 et 27 septembre, plus de 40 représentants d'**ONG** et d'autres groupes de la société civile étaient présents à l'examen bien qu'ils n'aient pas été autorisés à s'exprimer comme le prévoit le règlement de l'Examen. La **CIT** a suivi les deux journées de la session et a présenté une liste de propositions de questions à certains des membres du Comité.

Dans nombre des questions écrites posées par le Comité à la **RPC** avant la session formelle, le Tibet et les droits des enfants appartenant aux minorités ethniques ont été abordés. Certains de ces problèmes concernaient les cas d'auto-immolation d'enfants au Tibet, la discrimination des minorités ethniques et religieuses, la liberté de culte des enfants tibétains et l'éducation bilingue des enfants des minorités ethniques.

Le premier jour de l'examen, le chef de la délégation chinoise, M. **Jia Guide**, a tenu un discours liminaire présentant les objectifs principaux du **Programme national chinois** pour le développement de l'enfance, programme adopté en 2011 pour 10 ans, ainsi que les progrès effectués en matière de législation relative à l'enfance, de protection des enfants à besoins spéciaux, d'amélioration des systèmes éducatif et de santé et de nouvelles procédures criminelles spéciales concernant les délinquants mineurs. Sa déclaration a été suivie par des remarques introductives des représentants des Régions administratives spéciales de Hong Kong et Macao concernant l'application de la **CDE** dans leur région respective.

Au cours du dialogue interactif qui a suivi, le Comité a loué la Chine pour la réforme législative de son code pénal et différents programmes visant à améliorer la situation des enfants. Toutefois, des membres du Comité ont également fait part de leur préoccupation sur de nombreuses questions telles que les réserves chinoises concernant l'article 6 de la **CDE** concernant le droit à la vie, les avortements forcés, les châtiments corporels, le traitement des enfants migrants et l'emploi de la rééducation par le travail pour les enfants.

Les droits des enfants tibétains ont joué un rôle important tout au long de la session, plusieurs membres du Comité posant différentes questions concernant la situation des droits de l'Homme pour les enfants tibétains et abordant de nombreux sujets-clés tels que les immolations d'enfants tibétains, la liberté de pensée et de culte, le manque d'écoles dans les zones rurales tibétaines et l'utilisation de la langue tibétaine à l'école.

La **RPC** devait répondre le deuxième jour aux questions posées par le Comité. Elle n'a toutefois pas répondu à la plupart des questions sensibles concernant le Tibet, donnant de longues explications et présentant textes de lois et statistiques s'éloignant des véritables questions. Les membres du Comité ont efficacement affronté la délégation chinoise, ramenant toujours les débats à leurs questions lorsque celle-ci ne fournissait pas des réponses adéquates. Nombre des questions proposées par la **CIT** ont été posées par le Comité, questions couvrant différents domaines comme la liberté de culte, le droit à l'éducation et les droits linguistiques.

Ainsi, lorsque la Chine a nié les discriminations des pratiques religieuses, le président du Comité, Mme **Kirsten Sandberg**, a répondu avoir reçu de nombreux rapports concernant le non-respect de la liberté de culte au Tibet et au Xinjiang, ajoutant que la délégation chinoise ne parlait pas de la réalité du terrain.

De plus, il a été demandé à la Chine où se trouvait **Gedhun Choekyi Nyima**, enlevé par les autorités chinoises en 1995 après avoir été reconnu par le **Dalai-Lama** comme le 11^e **Panchen Lama**. Le Comité a demandé si les arguments de la Chine selon lesquels le **Panchen Lama** a pu faire des études supérieures et mène actuellement une vie heureuse avaient été confirmés par un organisme indépendant, en écho à une question similaire posée par ce même Comité dès 2005. Le représentant chinois a refusé de répondre à cette question, déclarant sans plus de précisions qu'il donnerait une réponse ultérieurement.

Le prochain examen de la Chine par le Comité des droits de l'enfant se tiendra en 2018.

CONTEXTE

Le **Comité des droits de l'enfant** est un organe composé de 18 experts indépendants surveillant l'application de la **CDE** par les États parties. Il surveille également l'application de deux Protocoles facultatifs de la **CDE** concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

Tous les États parties ont l'obligation de présenter au Comité des rapports réguliers concernant le respect de ces textes. Les États parties, après signature de la Convention, doivent dans un premier temps présenter un rapport tous les deux ans puis tous les cinq ans. Le Comité examine chaque rapport et fait part de ses préoccupations et recommandations à l'État partie sous forme « d'observations finales ».

Durant sa 64^e session (du 16 septembre au 4 octobre), le Comité a examiné les rapports de sept états dont la **République Populaire de Chine** (RPC). Les autres états concernés étaient le Koweït, la Lituanie, le Luxembourg, Monaco, Sao Tomé et Príncipe ainsi que Tuvalu. ■

Une cour pénale espagnole lance des mandats d'arrêt contre des dirigeants chinois après la mise en examen de Hu Jintao pour les politiques menées au Tibet

Les juges de la Cour nationale espagnole ont lancé le 18 novembre des mandats d'arrêt contre cinq dirigeants chinois y compris l'ancien président et secrétaire du parti **Jiang Zemin**, pour les politiques menées au Tibet. Cet événement sans précédent suit la mise en examen le 9 octobre de **Hu Jintao** pour génocide au Tibet. Dans une décision séparée également prise le 18 novembre à Madrid, la **Cour nationale espagnole** a également ordonné que l'ancien dirigeant **Hu Jintao** soit informé de sa mise en examen et qu'il lui soit envoyé des questions concernant les politiques qu'il a menées au Tibet via l'ambassade de Chine.



Jiang Zemin

© China Daily/Mat

80 ; **Chen Kuiyuan**, secrétaire du parti dans la Région autonome du Tibet de 1992 à 2001 (également connu pour son intransigeance vis-à-vis de la religion et de la culture tibétaines) ; et **Deng Delyun** (ou Peng Pelyun), ministre du planning familial dans les années 90.

Ces décisions, qui vont au-delà de ce qu'attendaient les experts espagnols par la force du signal envoyé aux autorités chinoises, signifient qu'aucun des dirigeants nommés, et d'autres, ne prendra vraisemblablement le risque de sortir de République populaire de Chine, sous peine d'être arrêté afin de répondre des crimes dont il est accusé. Tous ces dirigeants risquent de voir leurs comptes bancaires étrangers préventivement gelés. Dans l'acte du 9 octobre, les juges avaient reconnu que la mise en examen de **Hu Jintao** arrive « au moment où son immunité diplomatique expire ».

Ces décisions ont totalement pris de court les experts juridiques espagnols travaillant sur les recours tibétains s'appuyant sur le principe de juridiction universelle, une doctrine permettant aux tribunaux de passer au dessus des frontières nationales en cas de torture, de terrorisme ou d'autres crimes internationaux graves perpétrés par des individus, des gouvernements ou des forces armées. Des experts juridiques espagnols ont expliqué à la **Campagne internationale pour le Tibet** (CIT) que cette avancée était potentiellement aussi significative que l'arrestation d'**Augusto Pinochet** à Londres en 1998 après qu'un groupe d'avocats espagnols ait déposé un

recours contre le dictateur qui avait présidé à 17 ans de terreur au Chili et ordonné des assassinats à l'étranger.

Ces mandats d'arrêt visent cinq hauts dirigeants chinois pour leur participation aux politiques menées au Tibet : **Jiang Zemin**, ancien président et secrétaire du parti ; **Li Peng**, premier ministre durant la période de répression au Tibet à la fin des années 80 et au début des années 90 (et la répression de la Place Tiananmen) ; **Qiao Shi**, ancien directeur de la sécurité chinoise et responsable de la Police populaire armée durant la période de loi martiale au Tibet à la fin des années

Cette décision émane de la Cour d'appel (section 4 de la Cour pénale de la Cour nationale espagnole ou Audiencia Nacional) qui est la cour nationale d'enquête pour la grande criminalité comme le terrorisme, le trafic de drogues, la piraterie ou le blanchiment d'argent. Elle fait spécifiquement référence à la « *responsabilité politique et pénale* » des dirigeants chinois mentionnés pour les politiques menées au Tibet et renvoie aux preuves présentées à la cour au cours des huit dernières années. Celles-ci incluent les témoignages d'anciens prisonniers politiques, d'experts internationaux, des

> Suite page 6

Escalade de la militarisation à Nagchu et des Tibétains sans armes à nouveau victimes de tirs

La présence militaire a été renforcée à Nagchu et les écoles locales ont été fermées à la suite de l'échec de la tentative des autorités de forcer la population et les monastères de la région à marquer l'anniversaire et fête nationale de la République Populaire de Chine, le 1^{er} octobre, en hissant le drapeau chinois.



La police populaire en armes et des Tibétains non armés dans le village de Garchung, commune de Dathang, canton de Driru, Nagchu

Selon Radio Free Asia, environ 40 Tibétains ont été arrêtés après avoir refusé d'obéir les 29 et 30 septembre ou autour de ces dates. Des centaines de Tibétains ont protesté devant le siège du canton, demandant leur libération selon le même compte-rendu. Selon une source tibétaine de Radio Free Asia : « Des groupes de sept policiers paramilitaires ont été placés devant chaque maison et surveillent les Tibétains. Les villageois ne sont pas autorisés à s'occuper de leurs animaux et tout Tibétain trouvé dans les rues est arrêté ». (RFA, Tibetans Clash With Police Over Chinese Flag Campaign, 2 octobre 2013)

Les actes de résistance de Nagchu (en chinois : Naqu) sont survenus seulement quelques jours après le passage à Chamdo (en chinois : Changdu ou Qamdo) du Secrétaire du parti de la Région

autonome du Tibet, Chen Quanguo, du 25 au 27 septembre. Chamdo a été décrite par les médias officiels comme la « ligne de front » des campagnes « d'éducation patriotique » qui ont la faveur du Parti communiste chinois comme méthode de prévention des manifestations nationalistes au Tibet. Des mesures répressives supplémentaires ont été introduites depuis 2008 pour contrer la dissidence et les manifestations. Malgré l'accent mis par les pouvoirs publics sur la « stabilité sociale », les dures mesures répressives en place et les visites de hauts responsables de Lhassa à Chamdo, protestations et dissidence se poursuivent dans la région.

L'écrivaine et bloggeuse tibétaine **Tsering Woesser**, basée à Pékin, a écrit

> Suite page 7

> Suite de la page 5

documents concernant des cas de meurtre et de torture ainsi que les rapports de la **CIT** et d'autres organisations. Un rapport de la **CIT** transmis aux juges madrilènes en décembre 2012 expliquait en détails la chaîne de commandement pour les politiques spécifiques au Tibet, de l'imposition de la loi martiale entraînant la torture et un climat de terreur à l'éducation patriotique systématique forçant les Tibétains à dénoncer leur dirigeant en exil, le **Dalaï-Lama**. La **CIT** décrivait également comment les services du Parti Communiste priment sur ceux de l'État chinois à tous les niveaux.

Par leur décision, les juges reconnaissent qu'il existe des preuves amples et spécifiques motivant l'émission de ces mandats d'arrêt. Les mandats d'arrêt sont exécutés à l'étranger par la police par le biais d'Interpol ou des mandats d'arrêt européens dans l'Union Européenne et non par les gouvernements. Les autorités chinoises ont réagi aux décisions précédentes en se plaignant auprès des cours et du gouvernement espagnols. Pékin a cherché à étouffer les recours par intervention directe auprès de la justice et du gouvernement espagnols.

Les juristes espagnols agissant pour l'ONG espagnole **Comite de Apoyo al Tibet** (CAT) ont été convoqués au Tribunal n° 2 où le recours pour génocide avait été placé pour poser un certain nombre de questions à l'ancien secrétaire du parti **Hu Jintao** concernant ses agissements vis-à-vis du Tibet. La décision du mois dernier suivait un appel du 29 juillet suivant le rejet précédemment opposé par les juges à une demande d'extension du recours à l'ancien premier secrétaire du parti communiste et président Hu Jintao. La Cour d'appel reçoit désormais l'argument avancé par l'ONG espagnole **Comite de Apoyo al Tibet** (CAT) pour la mise en examen de Hu Jintao. Ceci inclut la période pendant laquelle il était secrétaire du parti de la Région autonome du Tibet, et donc la période de loi martiale imposée en 1989, ainsi que ses responsabilités en tant que président et secrétaire du parti pour toute la Chine après 2003, « étant la personne la plus haut placée aussi bien dans le parti que dans le gouvernement ». ■

Tibet Brief

Un rapport de la Campagne Internationale pour le Tibet



Novembre 2013

> Suite de la page 6

en juin qu'à Chamdo, à l'heure actuelle, « on ne voit aucun drapeau de prière mais seulement un champ de drapeaux rouges écarlates à cinq étoiles ». Dans ce même article, traduit en anglais par **High Peaks Pure Earth**, Mme **Woeser** écrit : « Les groupes de travail ont été installés dans les villages et monastères de la région de Chamdo afin de mettre en place la politique de la RAT des « neufs avoir » [c'est-à-dire « avoir des portraits des quatre leaders, avoir un drapeau national, avoir des routes, avoir de l'eau, avoir de l'électricité, avoir un poste de télévision, avoir des films, avoir une bibliothèque, avoir des journaux »]. Depuis la fin de l'année 2011, un drapeau rouge à cinq étoiles doit se trouver sur le toit de tous les monastères, toutes les salles de monastère et les résidences de tous les moines ainsi que sur la maison de tous les fermiers et bergers. Dans tous ces bâtiments, des portraits des leaders du parti communiste chinois doivent également être placés et une khata [écharpe blanche de bénédiction] doit être présentée à ces portraits pour éviter les problèmes politiques. Fermiers et bergers ont dû acheter les drapeaux rouges à cinq étoiles eux-mêmes. Selon la qualité, un drapeau peut coûter de trois à six yuans. Le remplacement d'un vieux drapeau par un neuf coûte également de l'argent. Cette année, pour la première fois, les groupes de travail ont commencé à distribuer des drapeaux gratuitement. Ces groupes de travail se rendent fréquemment dans les monastères et dans les foyers pour procéder à des inspections. » (*High Peaks, Pure Earth*, « Chamdo: Villages and Monasteries are Covered in Five-Starred Red Flags », par **Tsering Woeser**)

Le gouvernement chinois considère Chamdo comme « un pont stratégique entre la région autonome du Tibet et les provinces avoisinantes du Sichuan, du Yunnan et du Qinghai » (*Tibet Daily*, 17 avril). La région a acquis une importance stratégique particulière pour Pékin depuis que les autorités communistes

ont pris le contrôle du centre du Tibet lorsque Chamdo, la capitale provinciale de l'Est du Tibet, est tombée aux mains de l'Armée de libération populaire le 7 octobre 1950.

Les efforts actuels pour forcer la population à afficher le drapeau chinois visent à faire respecter la loyauté au **PCC** dans le cadre de la stratégie du parti d'intensification de l'encadrement dans toute la **RAT**, encadrement vu comme réponse à toute « instabilité » politique. Ceci a amené une augmentation radicale de la présence des équipes de travail et de cadres du Parti dans les zones rurales de la **RAT** et des initiatives culturelles et sociales, généreusement financées, à Lhasa et dans d'autres centres urbains, initiatives parfois présentées comme « activités de remplacement culturelles ». En 2012, les médias officiels ont annoncé que plus de 20 000 cadres et 5000 équipes de travail avaient été sélectionnés par le gouvernement chinois pour séjourner de façon permanente dans différentes régions de la **RAT**, d'autres cadres étant envoyés dans des zones rurales isolées. (*Tibet Daily*, 11 mars 2012)

Une campagne de rééducation de masse a été lancée dans la **RAT** en avril 2008 sous le slogan : « L'unité et la stabilité, c'est le bonheur ; la séparation [des nationalités] et le désordre, c'est le désastre ». Cette campagne consiste par exemple à exiger des Tibétains ordinaires de chanter des chants révolutionnaires, de donner les bonnes réponses à des questions concernant le passé du Tibet et d'apprendre la réglementation de la République populaire, y compris le droit pénal. Les Tibétains doivent également rejeter « la clique du Dalai-Lama ».

Par ailleurs, le 6 octobre, au moins 60 Tibétains ont été blessés, certains grièvement, à Driru, lorsque des troupes chinoises ont ouvert le feu sur une foule réclamant la libération d'un Tibétain

ayant résisté aux ordres d'une équipe de travail « d'éducation patriotique » en préparation de la fête nationale chinoise.

Des Tibétains se sont rassemblés à Dathang, la commune de Dorje Dragtsel, pour appeler à sa libération. La réponse de la police fut « une répression violente aux mains d'environ 300 membres des forces de sécurité munis d'armes à feu et de barres de fer » selon le **Centre tibétain pour les droits de l'Homme et la démocratie** (TCHRD) et d'autres sources tibétaines. (TCHRD, [Diru under lockdown: one Tibetan sentenced; more injured by gunshots and disappeared](#))

Des sources tibétaines en exil ont désigné quatre Tibétains grièvement blessés : **Tagyal**, **Tsewang**, **Lobsang Wangchen** et **Pador**. **Tagyal** (Tashi Gyaltsen) aurait été blessé à la jambe, une balle brisant son fémur. **Tsewang** aurait eu la mâchoire cassée, une source précisant qu'il avait reçu une balle dans le visage. Tous deux ont été emmenés à Lhasa pour recevoir des soins et seraient dans un état critique. **Lobsang Wangchen** et **Pador** auraient également été blessés. Ces mêmes sources indiquent que beaucoup d'autres personnes ont perdu connaissance après utilisation par la police de gaz lacrymogènes.

Tsering Gyaltzen, Tibétain d'une vingtaine d'années, semble avoir été désigné par la police comme « meneur » de cette expression pacifique de dissidence. Certaines sources affirment qu'il a été gravement torturé et blessé au cours de sa détention. Après s'être vu refuser des soins pendant plusieurs jours, il se trouve désormais à l'hôpital à Lhasa dans un état critique. D'autres Tibétains battus ou torturés n'ont pu se déplacer pour recevoir des soins du fait des restrictions aux déplacements en vigueur dans la région. ■

Une délégation de parlementaires tibétains en exil se rend en Europe

Une délégation de cinq membres du Parlement tibétain en exil, menée par le Président du Parlement Penpa Tsering, est arrivée le 3 novembre à Bruxelles.



La délégation du parlement tibétain au Service européen pour l'action extérieure

Après avoir rencontré des groupes locaux de **soutien au Tibet** et la **communauté tibétaine d'Anvers**, la délégation a eu l'occasion de dialoguer sur la situation au Tibet avec des membres du **Parlement Européen** (durant la 98^e réunion de l'intergroupe sur le Tibet), des représentants du Comité des régions et du Comité économique et social, des responsables du Service européen pour l'action extérieure (y compris le directeur pour l'Asie du Nord-Est et le Pacifique, M. **Gerhard Sabathil**) ainsi qu'avec le président du Sénat belge et d'autres sénateurs.

Après la Belgique, la délégation se rendra en France, aux Pays-Bas, en Allemagne et au Royaume-Uni. ■



La délégation du parlement tibétain en compagnie de sénateurs belges

Le Tibetan Youth Leadership Program 2013 à Bruxelles

La **Campagne internationale pour le Tibet (CIT)** a tenu à Bruxelles, du 12 au 14 novembre 2013, le **Tibetan Youth Leadership Program** (programme de leadership pour la jeunesse tibétaine ou TYLP). Dix étudiants tibétains vivant et/ou étudiant dans cinq pays européens (Danemark, Hongrie, Pologne, Suisse et Royaume-Uni) ont suivi ce programme pendant trois jours.

Ce programme tenu à Bruxelles se basait sur le **TYLP** organisé par le bureau américain de la **CIT**. Plusieurs de ces programmes ont été tenus ces dernières années à Washington, programmes visant à apprendre aux jeunes Tibétains-Américains comment faire avancer la cause tibétaine aux États-Unis. Ceci inclut la participation des jeunes Tibétains au processus politique américain et au discours de politique étrangère tenu dans la capitale américaine.

Le **TYLP** de la **CIT** à Bruxelles avait deux

objectifs principaux. D'une part, motiver et former les étudiants tibétains à devenir des leaders efficaces dans leurs communautés tibétaines respectives en Europe. D'autre part, les former à devenir les défenseurs de la cause tibétaine au niveau européen en leur assurant une exposition utile à la scène politique européenne et au discours entourant les relations Europe-Chine et le rôle du Tibet dans celles-ci. Durant ce programme, les participants ont pu améliorer leur compréhension du rôle des activistes, des lobbyistes, des ONG et des médias

et de leur influence sur la politique étrangère européenne à Bruxelles.

Les participants au **TYLP** ont eu l'occasion de débattre avec des professionnels chevronnés sur différentes questions comme les relations entre l'Europe et la Chine, la politique de l'Union Européenne en matière de droits de l'Homme et le mouvement tibétain. Le programme était divisé en conférences, dispensées par des experts sur la

> Suite page 9

Tibet Brief

Un rapport de la Campagne Internationale pour le Tibet



Novembre 2013

> Suite de la page 8



Andrew Fischer explique aux participants du TYLP l'impact des stratégies chinoises de développement sur le Tibet



Les participants au TYLP durant un exercice de planification de campagne



Les participants au TYLP et le personnel de la CIT à Bruxelles devant le Parlement Européen

Chine et le Tibet comme **Andrew Fischer**, **Marie Holzman** et **Katia Buffetrille**, et en exercices pratiques de communication, de plaidoyer et de planification de campagne. Le premier jour, les étudiants ont eu une conversation animée par Skype avec M. **Lodi Gyari**, actuellement président du conseil de la **CIT** et ancien envoyé spécial du **Dalaï-Lama** aux États-Unis. M. **Gyari** a par le passé représenté le **Dalaï-Lama** durant les neuf rounds du dialogue sino-tibétain.

Le programme incluait également la visite d'institutions européennes comme le **Parlement Européen** et le **Comité européen économique et social** (CEES) ainsi que des rencontres avec des responsables européens comme les députés européens **Leonidas Donskis** (Lituanie, ADLE), **Eva Lichtenberger**

(Autriche, Verts) et **Thomas Mann** (Allemagne, PPE) ainsi que l'ancienne présidente du CEES Mme **Anne-Marie Sigmund**. Ils ont également pu assister à la 90^e réunion de l'intergroupe sur le Tibet du Parlement Européen.

L'acquisition par la jeunesse et les communautés tibétaines d'une capacité d'agir est devenue l'un des objectifs fondamentaux de la **CIT**. C'est pourquoi nous pensons qu'il était de la plus haute importance de placer les participants du **TYLP** dans un riche environnement permettant l'échange d'informations et d'idées et la création d'un réseau de futurs leaders de la communauté tibétaine. Grâce à l'engagement personnel des participants, ce programme fut couronné de succès et chaque session a vu de passionnantes discussions et réflexions. ■

Le point sur les prisonniers politiques

Tsultrim Gyaltsen et Yugyal



Tsultrim Gyaltsen



Yugyal

Selon des informations reçues par le **Centre tibétain pour les droits de l'Homme et la démocratie** (TCHRD) le 11 octobre 2013, l'écrivain **Tsultrim Gyaltsen** a été arrêté par des membres du bureau de sécurité publique cantonale durant une descente nocturne à son domicile dans le village de Tengkhar, commune de Shamchu, canton de Driru.

Tsultrim Gyaltsen, qui écrivait sous le pseudonyme **Shogdril** (« cloche du matin »), a été arrêté à son domicile pour avoir « mené des activités séparatistes et perturbé la stabilité sociale en répandant des rumeurs » durant les désordres récents dans le comté de Driru.

Les membres du bureau de sécurité publique cantonale du canton de Driru ont fouillé son domicile et confisqué son téléphone portable, son ordinateur, des livres et d'autres documents avant de l'arrêter.

Le matin suivant, le 12 octobre, le bureau de sécurité publique cantonale a également arrêté **Yugyal**, 26 ans, ami de **Tsultrim Gyaltsen**, à son domicile dans le village de Tengkhar, commune de Shamchu. **Yugyal** a également été accusé de mener des activités séparatistes et de répandre des rumeurs au détriment de

la stabilité sociale.

Les accusations réelles à l'encontre de **Tsultrim Gyaltsen** et de son ami **Yugyal** restent inconnues. Aucune information n'est disponible quant au lieu de leur détention.

Tsultrim Gyaltsen est connu pour sa poésie et ses essais incisifs et souvent irrévérencieux rédigés en tibétain et en chinois. Il a publié en 2007 deux livres, *Carillon de neige mélancolique* et *Le destin de la montagne enneigée*. Ces deux livres ont été bien accueillis par ses lecteurs.

Il tenait également un [blog](#) en chinois intitulé *Au service de la justice* sur lequel il postait essais, poèmes et traductions. Ce blog est à présent fermé. L'un de ses essais les plus provocateurs, qui avait déclenché une controverse, était intitulé *Dieu doit mourir*.

En mai 2013, à quelques mois seulement de la fin de ses études, il a été exclu de l'université. Il semble qu'il ait été exclu pour ses opinions et ses écrits plutôt que pour une autre raison. Certaines sources ont déclaré au TCHRD que **Tsultrim Gyaltsen** tenait fréquemment des débats à l'université avec ses camarades étudiants. Certains des sujets débattus dans ce contexte informel étaient jugés « illégaux »

par les autorités.

En juin 2013, un mois après son exclusion de l'université, **Tsultrim Gyaltsen** est retourné dans sa ville natale dans le canton de Driru et a lancé une maison d'hôtes appelée « La nouvelle génération ». Hormis ses responsabilités à la maison d'hôtes, il enseignait le tibétain et le chinois aux jeunes locaux durant son temps libre.

Yugyal, ancien membre du bureau de sécurité publique cantonale, a fréquenté la même école primaire que son ami écrivain **Tsultrim Gyaltsen** dans la commune de Shamchu, canton de Driru. Il est entré au bureau de sécurité publique cantonale en 2005 et y a travaillé pendant sept ans. En 2012, frustré par la nature politique de son travail, il a donné sa démission et a lancé une petite affaire lui permettant de gagner sa vie. Il a une épouse, **Lhakyi Dolma**, et deux enfants. ■

La CIT invitée au festival du film des droits de l'Homme à Vilnius

Le septième festival international du film documentaire sur les droits de l'homme (également appelé [Inconvenient Films](#)) s'est déroulé du 23 au 30 novembre 2013 dans la capitale lituanienne, Vilnius.

À la suite de la visite du **Dalai-Lama** en Lituanie, le festival a décidé cette année de se concentrer en particulier sur le Tibet avec la projection de deux documentaires : [The Sun behind the Clouds](#) et [Fire in the land of Snow: Self-immolations in Tibet](#) (également projetés à l'université de Vilnius).

La CIT a été invitée à animer le débat suivant chacune des projections en compagnie du parlementaire européen lituanien M. **Leonidas Donskis** et du réalisateur de *Fire in the land of Snow*, M. **Losang Gyatso** de Voice of America. ■

Tibet Brief

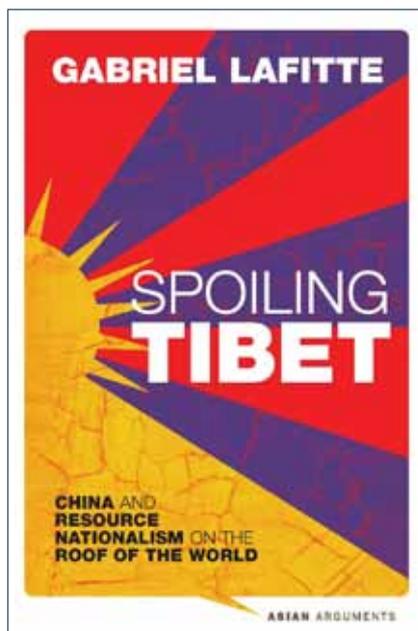
Un rapport de la Campagne Internationale pour le Tibet



Novembre 2013

Suggestion de lecture

Spoiling Tibet. China and Resource Nationalism on the Roof of the World, de **Gabriel Lafitte**.



Le nouveau livre de **Gabriel Lafitte**, publié à Londres en octobre 2013, met en lumière l'appétit chinois pour les ressources naturelles tibétaines et la volonté des communautés tibétaines de préserver leurs montagnes sacrées, leurs pèlerinages et leur patrimoine en ressources, au prix de leur vie s'il le faut.

Les montagnes tibétaines sont riches en minerais et n'ont pour l'instant pas encore été vraiment touchées par la croissance économique chinoise. Dans le même temps, Pékin n'a pas réussi à peupler le Tibet de paysans chinois fiables politiquement. Tout cela ne devrait pas durer car le 12^e plan quinquennal chinois, de 2011 à 2015, appelle à des investissements massifs dans les mines de cuivre, d'or, d'argent, de chrome et de lithium avec des résultats désastreux

en termes sociaux et d'environnement. Le cuivre, l'or, l'argent et les autres minerais présents en abondance au Tibet sont extraits pour la première fois à l'échelle globale. Ceci signifie que votre prochain smartphone, s'il a été fabriqué en Chine, en particulier dans les nouveaux pôles manufacturiers de la Chine occidentale, sera probablement alimenté par une batterie dont le lithium proviendra du Tibet. Loin d'être isolé ou seulement à la marge de la vie quotidienne du monde moderne, le Tibet pourrait bientôt se trouver dans votre poche.

Les Tibétains en exil ont souvent exprimé leurs craintes que leur pays ait déjà été pillé. Toutefois, la Chine a encore le temps d'envisager une politique durable au Tibet car même une exploitation rapide des minerais Tibétains n'assurerait pas une réponse substantielle à la demande chinoise importante en minerais. L'accroissement de l'utilisation par la Chine des minerais et des ressources électrohydrauliques tibétaines pour raffiner ces minerais fait désormais participer le Tibet à la consommation globale, soulevant la perspective de voir un nouveau régime réglementaire européen excluant « les minerais qui alimentent les conflits » étendu aux produits de consommation fabriqués à partir de minerais tibétains. Il est vraisemblable que les Tibétains vont continuer à protester contre les activités minières et que de telles protestations seront réprimées avec une violence grandissante, ce qui place la question sur l'agenda de n'importe quel acheteur d'un téléphone mobile ou d'une tablette.

La Chine considère que l'industrialisation rapide du Tibet ne fait que suivre les lois universelles du développement, la lente montée vers la modernité et la civilisation

que tous les pays doivent gravir.

Ce n'est pas du tout l'avis des Tibétains. Non seulement les activités minières provoquent de graves dommages à l'environnement, les dépôts les plus importants se trouvant à proximité des plus grands fleuves de l'Asie, mais elle représente une intensification de l'exploitation des sols qui néglige la productivité des campagnes environnantes. Les enclaves minières concentrent l'argent, la technologie et de la main d'œuvre dans une petite zone, avec un impact environnemental maximal. Ceci va totalement à l'encontre de la logique d'une société nomade et pastorale qui entretient ses pâturages par un déplacement constant. Le passage de l'exploitation extensive des sols à des enclaves intensives, loin d'être une loi historique comme le prétend la Chine, n'est pas durable et ne fera qu'accélérer la dégradation déjà grave des terres tibétaines déjà entamée avec l'échec des politiques récentes.

La conclusion de **Gabriel Lafitte** est que si le Tibet n'a pas encore été abîmé, il le sera bientôt si toutes les entreprises minières d'État mènent à bien leurs plans d'extraction rapide des minerais tibétains. Jusqu'ici, la ruée vers l'or au Tibet s'est déroulée sur une échelle réduite mais elle a été très néfaste pour l'environnement. Désormais, de grandes mines s'appêtent à se lancer dans une exploitation à grande échelle. ■

Événements à venir

- ▶ 10 décembre : Journée internationale des droits de l'Homme